



**Independent
Media Arts Alliance**
Alliance des arts
médiatiques indépendants

Recommandations concernant le budget fédéral de 2011

Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent des finances

Préparé au nom de :

Timothy Dallett, directeur national par intérim

Le 13 août 2010

Présenté à :

Jean-Francois Pagé, greffier
Comité permanent des finances
Chambre des communes
6-14 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

[Courriel : FINA@parl.gc.ca](mailto:FINA@parl.gc.ca)

Coordonnées :

Alliance des arts médiatiques indépendants
6560, avenue de l'Esplanade #304, Montréal, QC H2V 4L5
(514) 522 8240 | dir@imaa.ca | www.imaa.ca

INTRODUCTION

L'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI) est une association nationale sans but lucratif vouée à faire progresser et à renforcer la collectivité canadienne des arts médiatiques.

L'AAMI représente plus de 80 organismes indépendants sans but lucratif de production, de distribution et d'exposition de films, de vidéos, d'audios et de nouveaux médias de toutes les régions du Canada. Nos membres s'emploient à promouvoir la créativité et l'expression artistique de plus de 12 000 artistes médiatiques et travailleurs culturels indépendants.

Nos organismes membres ainsi que leurs artistes et les œuvres qu'ils créent enrichissent la vie culturelle de leurs collectivités d'un bout à l'autre du pays. Nos centres fournissent des ressources et une formation aux artistes médiatiques et permettent au public de découvrir les narrations et les expressions de créateurs canadiens qui recourent aux outils et aux techniques médiatiques d'aujourd'hui.

L'AAMI remercie le comité de l'avoir invitée à lui faire part des idées, des préoccupations et des priorités du secteur artistique et culturel dans le cadre du processus de budgétisation du gouvernement fédéral pour l'année qui vient.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Voici les recommandations de l'AAMI dans le cadre des consultations prébudgétaires du Comité des finances :

1 – Conseil des Arts du Canada

Appuyer le travail du Conseil des Arts du Canada en augmentant son financement annuel de 30 millions de dollars en 2011 et en portant son budget de base à 300 millions d'ici 2015.

2 – Aide à la préservation du patrimoine numérique

Faciliter la création d'une stratégie nationale pour préserver et rendre accessible le patrimoine canadien des arts numériques et médiatiques.

3 – Développement des audiences et des marchés du secteur culturel

Lancer des programmes d'aide au développement des marchés nationaux et internationaux de produits artistiques et culturels des artistes et des institutions et industries culturelles du Canada.

4 – Exemptions fiscales pour les artistes

Consentir aux artistes et aux créateurs de profession une exemption annuelle de 30 000 \$ sur les redevances de droit d'auteur et les paiements résiduels et l'exemption fiscale complète des bourses aux artistes.

CONTEXTE

Nous tenons à saluer les investissements du gouvernement dans le secteur culturel, y compris le renouvellement des programmes du ministère du Patrimoine canadien. Nous appuyons les principes de l'investissement ciblé qui est à la base de l'actuel Plan d'action économique.

Nous croyons comprendre que le Plan d'action se termine à la fin de l'exercice en cours. Comme les mesures de relance et les dépenses gouvernementales en général seront réévaluées dans le cadre du prochain cycle budgétaire, nous encourageons le gouvernement à promouvoir, maintenir et augmenter ses investissements dans le secteur culturel et l'économie créative.

Pourquoi investir dans la culture?

Il est largement admis que l'économie créative contribuera pour beaucoup à la prospérité de demain.

L'économie créative englobe les industries culturelles (radiodiffusion, édition, etc.) et le milieu des arts sans but lucratif (musées, galeries, centres d'art autogérés, artistes indépendants). Les industries culturelles apportent des idées et des expériences aux audiences des marchés de masse; le milieu des arts offre des ressources qui aident les artistes indépendants à créer des œuvres novatrices et à se présenter professionnellement au grand public.

Le secteur des arts sert de laboratoire de recherche et de développement à l'ensemble de l'industrie culturelle. L'innovation, la recherche et le développement de la créativité en matière artistique aident à vivifier les industries culturelles par des idées, des concepts et des approches qui n'auraient pas autrement vu le jour. Le milieu des arts et les industries culturelles sont complémentaires et interdépendants : les industries

culturelles emploient des artistes et des travailleurs culturels et dépendent en fin de compte de leur créativité.

L'avenir de notre économie créative repose sur des industries culturelles gagnantes et profitables (grâce aux politiques et aux règlements gouvernementaux) et par un secteur artistique solide et dynamique (où les investissements de l'État jouent un rôle clé). Les investissements dans ces deux domaines contribuent à la santé et à la durabilité de l'économie créative.

La culture importe pour des raisons économiques et non économiques. Une scène culturelle florissante contribue à l'économie locale, attire le tourisme et aide à conserver les talents de création. La culture contribue à la capacité des villes et des régions à attirer les particuliers et les entreprises. Il en va de même pour le Canada tout entier vis-à-vis des autres pays. Une économie créative dynamique est à la base non seulement de l'expression du génie d'un peuple, mais aussi du profil, du prestige et de la prospérité du pays à l'échelle mondiale.

Il est amplement prouvé que les dépenses culturelles comptent parmi celles qui rehaussent avec le plus d'efficacité et d'efficience l'effet de relance des investissements de l'État. C'est parfois dans les arts et la culture que le gouvernement national peut faire les investissements les plus efficaces et les plus porteurs d'avenir. Nous vous encourageons à tenir compte de ce point de vue au moment de dresser le budget de l'année prochaine.

Recommandation 1 – Conseil des Arts du Canada

Appuyer le travail du Conseil des Arts du Canada en augmentant son financement annuel de 30 millions de dollars en 2011 et en portant son budget de base à 300 millions d'ici 2015.

Depuis des années, des groupes de partout au Canada plaident en faveur d'une augmentation sensible du budget du Conseil des Arts du Canada.

Conjointement avec ses collègues de la collectivité des arts, l'AAMI affirme que le Conseil des Arts du Canada offre le moyen le plus efficient, le plus équitable et le plus rentable d'acheminer des fonds publics aux artistes et aux organismes artistiques des localités grandes ou petites du pays.

Tout en félicitant le gouvernement d'avoir su porter le budget annuel du Conseil à son niveau actuel d'environ 181 millions de dollars, nous estimons qu'on aiderait grandement le secteur des arts à réaliser son potentiel en augmentant les ressources dont le Conseil des Arts dispose pour remplir sa mission.

L'AAMI fait siennes les recommandations de la Coalition canadienne des arts portant que le gouvernement fédéral augmente le budget annuel du Conseil des Arts de 30 millions de dollars en 2011 et le porte par des augmentations annuelles semblables à 300 millions de dollars en 2015.

Recommandation 2 – Aide à la préservation du patrimoine numérique

Faciliter la création d'une stratégie nationale pour préserver et rendre accessible le patrimoine canadien des arts numériques et médiatiques.

La documentation, la préservation et le maintien de l'accessibilité de la culture numérique canadienne sont et resteront des sujets de préoccupation urgents. D'où la nécessité d'une stratégie nationale concertée en matière de patrimoine numérique pour maintenir l'accès à la culture numérique que sont en train de créer les Canadiens.

Dans un monde où la culture est de plus en plus créée, communiquée et vécue par les médias audiovisuels et numériques, l'évolution des

supports et l'obsolescence condamnent à l'inaccessibilité de vastes pans de l'expression culturelle canadienne. Les politiques et les ressources nationales ont un rôle à jouer à cet égard lorsqu'il n'y a pas d'incitation commerciale immédiate à la préservation de ce patrimoine.

Partout au pays, des organismes, des archives, des musées et des médiathèques ont en leur possession des vidéos, des films, des enregistrements sonores et des médias numériques d'intérêt historique. Des artistes et des organismes d'un océan à l'autre ont besoin d'avoir un accès réel aux ressources qu'il leur faut pour régler les problèmes de préservation propres à leur région et multiplier les possibilités d'accès aux documents audiovisuels.

Il n'est évidemment pas question de préserver la totalité de la culture médiatique et numérique. Mais il conviendrait de faire des choix informés à ce sujet et de procéder à la préservation de certaines des nombreuses productions médiatiques et expressions numériques qui composent l'histoire culturelle du Canada. Sinon, nous nous trouverons sous peu dans l'impossibilité d'accéder à une grande part de l'expression contemporaine des artistes médiatiques et des créateurs audiovisuels du Canada.

Une initiative récente de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision offre un moyen de poursuivre le travail du défunt Trust pour la préservation de l'audiovisuel, mais seulement pour un très petit nombre de productions cinématographiques et télévisuelles de prestige. Pour la myriade de films, d'enregistrements sonores, de vidéos et de médias numériques se trouvant dans de petites collections partout au pays, il faudrait des programmes d'envergure générale auxquels les organismes puissent avoir accès d'une façon concrète et flexible.

L'AAMI recommande d'affecter des fonds à la mise au point et en œuvre d'une initiative nationale du patrimoine numérique. Il s'agirait entre autres de programmes accessibles aidant les organismes à préparer et à assurer la bonne préservation de leurs archives et collections

médiatiques et numériques et de les rendre accessibles aux générations actuelles et futures.

Ces programmes pourraient en toute logique relever du ministère du Patrimoine canadien. En l'absence d'un cadre de politique dûment établi, il est difficile d'estimer combien cela pourrait coûter, mais il faudrait que le ministère responsable dispose de ressources suffisantes pour consulter la collectivité canadienne des arts médiatiques et établir les paramètres.

Recommandation 3 – Développement des audiences et des marchés du secteur culturel

Lancer des programmes d'aide au développement des marchés nationaux et internationaux de produits artistiques et culturels des artistes et des institutions et industries culturelles du Canada.

La grande étendue et la faible densité démographique du Canada limitent la taille des marchés internes de l'art et des produits culturels, ce qui limite à son tour l'aptitude des artistes et des producteurs culturels à trouver des débouchés à l'étranger. Les organismes artistiques, les artistes indépendants et les industries culturelles pourraient rehausser leur présence et augmenter leurs ventes sur des marchés qui leur étaient auparavant inaccessibles.

Un appui gouvernemental ciblé aiderait les artistes canadiens à faire la promotion de leurs réalisations et à augmenter les revenus qu'ils tirent de ventes et d'engagements à l'étranger. La visibilité accrue de ses artistes contribue à la reconnaissance internationale des réalisations culturelles du Canada ainsi qu'à la durabilité et à la croissance du secteur culturel tout entier. Le gouvernement devrait investir dans les arts en appliquant les mêmes principes qu'il applique au développement des autres secteurs de l'économie.

L'AAMI fait sienne la recommandation de la Coalition canadienne des arts portant que le gouvernement fédéral affecte 25 millions de dollars par an

à une stratégie ciblée de promotion des arts et des produits culturels canadiens sur les marchés étrangers. Il nous semblerait également indiqué d'appliquer ce même principe et d'affecter des ressources supplémentaires à l'expansion des marchés intérieurs.

Recommandation 4 – Exemptions fiscales pour les artistes

Consentir aux artistes et aux créateurs de profession une exemption annuelle de 30 000 \$ sur les redevances de droit d'auteur et les paiements résiduels et l'exemption fiscale complète des bourses aux artistes.

Il est essentiel à l'écologie et à l'économie du secteur des arts que des artistes produisent des œuvres originales. Sans leur travail, il n'y aurait pas ce réseau d'organismes et d'institutions qui diffusent leurs œuvres auprès du public. Par leur créativité, les artistes contribuent puissamment à la vitalité du milieu des arts et à l'économie créative tout entière. Cette contribution leur est rarement rétribuée à sa juste valeur.

Suivant une étude du musée des beaux-arts de l'Université York, l'artiste moyen touchait en 2007 un revenu annuel de 25 318 \$ toutes sources confondues (pratique de son art, emploi secondaire et sources autres que le travail). Autrement dit, les artistes canadiens gagnent passablement moins que la moyenne nationale qui était de 36 301 \$ en 2007.¹

Les artistes subventionnent souvent leur pratique par des revenus tirés d'un emploi secondaire qui limite forcément le nombre d'heures qu'ils peuvent consacrer à leur développement artistique. Bien qu'extrêmement difficiles à obtenir (le taux de réussite est d'environ 10 %), les subventions du Conseil des Arts s'avèrent avoir un impact bien supérieur à leur valeur en argent. L'augmentation de la production en studio rendue possible par une subvention aide les artistes à augmenter le revenu brut qu'ils tirent de la vente et de l'exposition de leurs œuvres. Cependant, les subventions

¹ Waging Culture: A report on the Socio-Economic Status of Canadian Visual Artists, Michael Maranda, The Art Gallery of York University, 2009.

sont imposées dans l'année où elles sont reçues alors qu'elles ne sont pas toujours dépensées cette année-là. Cet assujettissement à l'impôt entrave le perfectionnement professionnel des artistes alors qu'il en bénéficierait s'ils pouvaient en disposer intégralement.

L'AAMI recommande au gouvernement fédéral d'accorder aux artistes et aux créateurs de profession une exemption annuelle de 30 000 \$ sur les redevances de droit d'auteur et les paiements résiduels et l'exemption fiscale complète des bourses aux artistes. Ce serait un moyen concret d'améliorer le salaire vital d'artistes qui aspirent à se consacrer au développement de leur créativité.

CONCLUSION

L'AAMI sait que le gouvernement s'est donné pour priorité de réduire le déficit budgétaire. Nous savons aussi que le processus de budgétisation oblige à des arbitrages entre les priorités multiples des Canadiens.

Néanmoins, nous estimons que nos recommandations sont à la fois relativement modestes par rapport au budget fédéral global et qu'elles contribueront grandement au développement culturel et économique du pays. Nous vous exhortons à tenir compte de la valeur de ces mesures et du contexte dans lequel s'inscrit l'appui à ces objectifs.

Nous vous remercions de votre temps et de votre prise en considération de notre mémoire.